



Le SNCTA a appris la dernière adaptation de l'organisation de travail des agents de la Vigie Trafic consistant en la mise en place d'un dispositif nommé « DS ». Cette modification unilatérale et parachutée est incomprise des agents VT et a considérablement dégradé le tour de service.

Pour ne rien arranger, cette modification a eu lieu sans qu'elle n'ait été présentée aux organisations syndicales représentatives de l'organisme de CDG, dans un Comité Technique. Ces changements réalisés en catimini et en dehors de tout cadre ne sont pas acceptables.

En 2021, le SNCTA avait obtenu qu'un retour d'expérience soit fait suite à la non publication d'une consigne opérationnelle ayant mis les opérationnels en porte à faux. Aujourd'hui, un retour d'expérience est nécessaire pour comprendre comment l'organisation du travail a pu être modifiée à l'insu du dialogue social.

Le SNCTA a demandé que les « DS » soient abrogées sans délai, et sera vigilant à ce que toute modification ultérieure de l'organisation du travail se fasse dans le cadre du dialogue social, avec l'assentiment des agents VT.